# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 21 JANVIER 1892. | 65me Année



L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 21 JANVIER 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Trois mois | 75 |

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.


## L'autorité du Pape et les opinions religieuses de catholiques en France.

L'*Autorité*, de Paris, du 4 janvier nous apporte la profession de foi de M. de Cassagnac. C'est—dit le *Temps*—un très curieux morceau où sont résumées et expliquées les thèses religieuses et politiques qu'il a défendues depuis quelque temps et qui ont si fortement ému jusqu'au Vatican. Sous le coup des désaveux venus de Rome, en état de disidence grave, situé de révolte à l'égard du Saint Siège, réclamant la liberté de sa conscience politique tout en protestant de l'orthodoxie de sa foi et de la pureté de ses sentiments, le directeur de l'*Autorité* avait fort à faire pour dissiper, d'une part, les soupçons qu'éveille son manque absolu de docilité aux instructions du saint-père, et maintenir cependant, sans la faire fléchir sur aucun point, la ligne de conduite qu'il s'est tracée. On peut douter que ses déclarations nouvelles donnent satisfaction à Rome; il faut constater en effet qu'il ne cède rien, ni sur rien. Il veut bien reconnaître que, dans l'ardeur de la lutte, il a pu lui arriver "d'y mettre un peu de passion," et il en fait volontiers contrition en bon chrétien; mais aussitôt il se relève, il se proclame lui-même "un fier et audacieux soldat qui frappe qui le frappe"—ce qui n'est pas encore tout à fait évangélique—et, s'excusant sur son tempérament belliqueux, il avoue ingénument "qu'il n'est pas du bois précieux dont on fait les martyrs."

On s'en doutait bien un peu; mais ce n'est point ce qui importe. Le point délicat et grave pour M. de Cassagnac est de savoir dans quels termes il est avec l'autorité du saint père, puisque c'est à ce critère et à ce critère seul, aujourd'hui, que se reconnaît la parfaite orthodoxie catholique. Or, quelque habileté qu'il a mise pour faire suivre ses protestations vétémentes de soumissions pieuses, il n'a fait que rendre plus éclatante la contrariété intérieure de son attitude et de ses discours.

D'une part, M. de Cassagnac déclare que toute sa politique en France n'a d'autre inspiration et d'autre but que la défense des intérêts de l'Eglise; il abdique ou cet prêt à répudier toute préférence quant à la forme de gouvernement et même, s'il le faut, à accepter sincèrement la forme républicaine. Dès lors sa politique est purement catholique et ne veut être que catholique. D'autre part, il tient pins que jamais à la distinction qu'il a déjà si souvent faite dans sa personne "entre le François et le catholique." Comme catholique, il se prosterne aux pieds du Pape; comme Français, il reste debout et affirme qu'il a le droit et le devoir même de ne pas obéir. Mais à quoi rime cette distinction pour quelqu'un qui tout d'abord a pris soin d'absorber toute sa politique française dans le seul intérêt de son catholicisme?

Ceci n'est encore qu'une contradiction théorique; voici la contradiction dans les actes et dans les paroles. De quoi s'agit-il entre M. de Cassagnac et le Vatican? Il s'agit de la conduite que le clergé en général doit tenir à l'égard du gouvernement de la République et des rapports qui doivent actuellement exister entre l'Eglise et l'Etat. L'on veut que ces rapports soient pacifiques et que le clergé se montre déférent envers l'autorité civile, neutre tout au moins dans les luttes électorales; l'autre, au contraire, ne comprend et ne conseille que défiance et aux cœurs une haine et la guerre ouverte; il veut que le clergé se mette hardiment à la tête de la croisade contre la République. Il prêche la lutte à outrance. M. de Cassagnac ne fait pas d'illusion: la politique qu'il préconise va droit à la rupture du Concordat; mais il ne s'en effraye pas; cette rupture, il l'appelle presque de ses vœux. "Le Concordat, dit il, avait été conservé sous la pression brutale de Bonaparte. Aujourd'hui, ce Concordat, qui devait protéger le catholicisme, l'opprime et l'étouffe. Ne vaudrait-il pas mieux le rompre, dût l'Eglise en être plus pauvre? Or, sur ce point, le Saint-Siège est d'un tout autre avis. Loin d'avoir subi le Concordat, Rome le salua et l'accueillit comme une délivrance et le célébra comme un triomphe sur l'athéisme et l'intolérance de la Révolution. Aujourd'hui même, le pape veut le maintien du Concordat; il sait trop bien quels avantages l'Eglise en retire, et c'est parce qu'il veut le maintenir qu'il imprime à la direction de l'épiscopat français la politique de paix et de concorde dont la foi bouillante de M. de Cassagnac se scandalise. Voilà bien l'antithèse flagrante des deux opinions. Il s'agit de savoir quelle est celle qui doit s'incliner devant l'autre.

En vain, M. de Cassagnac essaye d'user de vieil expédient de droit et d'en appeler du pape mal informé au pape mieux informé. "Rome est loin, dit-il, trop loin, hélas! De ce Vatican, clos comme une prison, on ne voit pas toujours, surtout par les yeux prévenus de certains moines, ce qui se passe exactement chez nous. Il sent bien lui-même, tout en parlant ainsi, que cette excuse ne le mène pas loin; il n'ignore pas que, si le Saint-Siège a pris l'attitude qu'il a prise à l'égard de la France, ce n'est pas parce qu'il ne connaît pas, c'est parce qu'il voit trop bien ce qui se passe chez nous. Le pape voit, n'en pas douter, que toute autre politique amènerait fatalement la rupture du Concordat; il ne le veut pas, parce qu'il croit mieux comprendre que le directeur de l'*Autorité* les intérêts de l'Eglise dont il a seul la responsabilité.

C'est encore en vain que M. de Cassagnac, avec une hardiesse que seuls ont les théologiens en de telles matières, distingue deux éléments dans la personnalité pontificale et voit dans le pape, à côté du souverain pontife, un étranger, un Italien qui pourrait, dans un cas donné, être hostile à la France et à ses intérêts nationaux; c'est toujours vainement que, n'osant parler d'Eglise gallicane, il parle d'une "Eglise nationale française qui, comme catholique, resterait soumise au pape et comme française serait libre de régler sa conduite." Nous ne savons si de telles distinctions sonnent bien aux oreilles du Saint-Siège, mais là n'est pas la question et tout cela ne sert de rien dans l'espèce. La question est de savoir qui a l'autorité nécessaire pour régler les rapports de l'Eglise avec l'Etat et défendre les intérêts du catholicisme; est-ce le pape, est-ce le directeur de l'*Autorité*? M. de Cassagnac reconnaît expressément, à propos du Concordat, "que la décision en pareille matière appartient *exclusivement* au souverain pontife". Si le maintien ou la rupture du Concordat est pour les catholiques du ressort exclusif du pape, comment ces mêmes catholiques regimberaient-ils contre les instructions du pape touchant la conduite à tenir dans les rapports quotidiens entre l'Eglise et l'Etat? Appartient il à un simple fidèle de faire adopter à l'Eglise une politique et une attitude absolument contraires à celle que le pape juge seule favorable aux intérêts dont il a la garde? Et si le pape n'avait pas qualité pour diriger la conduite de l'Eglise en ces matières, à quoi servirait son autorité?

L'*Observatore romano* avait donc toute raison de dire à M. de Cassagnac que "les vrais catholiques doivent obéissance et soumission complète au souverain pontife et à ses représentants, surtout en ce qui sert à déterminer les rapports de l'Eglise et de l'Etat, qui sont en France réglés par le Concordat." En principe, le directeur de l'*Autorité*, on l'a vu, ne le nie point; mais il le conteste en pratique, de sorte qu'il est en contradiction non seulement avec le pape, mais avec lui-même.

## LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 16 janvier:

—Suite—

—LETTRE DE LA PAROISSE LAFOURCHE:

Voilà trois ou quatre jours qu'il pleut; aussi les chemins sont mauvais, et les travaux, interrompus. Les fossés, les canaux de drainage suffisent à peine à l'écoulement des eaux.

Sur l'habitation Coulon, qui était bien drainée, il y a un si grand éboulis, du côté de l'intérieur, que l'on peut s'y passer de machine à drainer. Lors de la dernière inondation provenant de la crevasse Amos, on n'a pas éprouvé le besoin d'arrière-levée. On s'est contenté d'endiguer un des principaux canaux. Le seul danger qu'ait à redouter l'habitation Coulon, c'est une crevasse, qui se produirait en avant, attendu qu'il y a une levée à la partie supérieure, et une autre, à la partie inférieure: la terre est ainsi protégée contre toute invasion des eaux en amont et en aval.

On a déjà planté, en automne, 125 arpents; on compte, cette année, en planter trois cents, en tout. Tout le labour d'automne a été fait, et la terre est parfaitement préparée pour la récolte prochaine. La sucrerie roulera probablement 700 arpents de cannes. On va établir, sur Coulon, un moulin supplémentaire, et probablement aussi, un "vacuum pan"; car il est question d'en faire une usine centrale. Orange Grove et Caillouet, derrière Coulon, peuvent très facilement y envoyer leurs sirops pour la granulation, si l'habitation est à même de faire le travail. Il y a évidemment un grand avantage, pour ces trois habitations contiguës, de concentrer toute leur fabrication à Coulon qui est à une très petite distance du fleuve, et où l'on trouve de grandes facilités de transport. Le chemin qui doivent prendre les sucres et les mélasses des habitations de l'intérieur, est le Chacbay Lane, qu'il est à peu près impossible d'entretenir en bon état, puisqu'il y a, de chaque côté, une levée et qu'les eaux sont forcées de rester à l'état stagnant, sur le chemin.

Le bayou Lafourche a haussé, et les bateaux y marchent maintenant sans encombre.

Bon nombre de cultivateurs ont planté déjà des pommes de terre; un fort chargement de semence avait été débarqué dans les environs.

—M. Fred Davis, qui habite la Vacherie, a, l'an dernier, après le retrait des eaux, semé des pois sur ses terres, puis il les a enfouis, pour en engraisser le sol. Aussi, compte t-il faire une belle récolte de pommes de terre.

—M. Hamilton Ayo, qui avait été chassé de sa propriété par la crevasse Amos, y est retourné; il y va planter des cannes, qu'il a achetées chez M. Emile Ledet.

—LETTRE DE LA PAROISSE TERREBONNE:

De samedi à lundi à midi, il est tombé quatre pouces et demi d'eau, et jusqu'à mardi, 9 pouces. Aussi tous les canaux, tous les fossés, tous les bayous, tous les marais débordent-ils.

D'aussi fortes pluies arrivant, rien qu'une fois en un an, nécessitent de grandes dépenses pour la calanisation et le drainage. Autrement, il en résulte des inondations qui font beaucoup de mal aux récoltes.

Jusqu'à présent, le temps a été favorable aux souches. Il est à espérer que nous allons avoir un temps clair et sec; mais il se passera bien des jours, avant que la terre soit en état de recevoir la semence, là, surtout, où l'on n'a pas labouré convenablement.

Il va sans-dire que les chemins sont impraticables; il est fort heureux que presque toute la récolte soit déjà expédiée. Il y a, cependant, encore des sucres, sur les bayous Dulac, Chacaboula, Black et Grand Caillou. Plusieurs sucreries à vacuum pan ont conservé en magasin leurs produits; mais le reste est parti est arrêté, en chemin, le long des voies ferrées.

Sur Orange Grove, Bayou Black, il est arrivé un accident qui a fait interrompre les expéditions.

Les dernières pluies sont arrivées bien mal à propos. Elles ont arrêté les travaux qui avaient été si bien commencés.

Il y a, comme à l'ordinaire, beaucoup de changements dans la direction des habitations, comme dans la masse des travailleurs.

Quoique la masse du sucre ait déjà été expédiée, il n'est encore arrivé que très peu de chèques pour le paiement des primes; l'argent manque, et les affaires sont en souffrance.

—LETTRE DES ATTAKAPAS:

Ici, comme presque partout ailleurs, les pluies ont forcé d'interrompre les travaux. Malgré le froid, malgré l'humidité, des planteurs obstinés font découvrir les matelas, déterrer les cannes au windrow, et jettent leur semence sur le sol humide. La semence, du reste, est en bon état; nulle part elle n'est attaquée.

On a commencé à réparer les clôtures; les mulets, les porcs errent, au hasard, sur les chemins, et font beaucoup de mal aux terres arables.

Le bayou Tèche, débouché du Courtableau, sur lequel il y a de nombreuses et belles habitations, a besoin de bien des améliorations. Quand le Mississippi baisse, le Tèche n'est plus navigable au dessus de St-Martinville. La construction d'une première écluse, à St-Martinville, et d'une seconde, à Port Barré, à 45 milles au dessus, et plusieurs autres travaux dans le chenal coûteraient au gouvernement plus de $500,000; mais quel bénéfice en tirerait cette belle contrée, si fertile et si populeuse! Que veut-on qu'on y fasse, sans moyen de communication, sans chemin de fer, sans navigation, rien qu'avec des bœufs et des charrettes.

L'évaluation approximative des produits expédiés, chaque année, de cette partie des Attakapas, au nord quest de St-Martinville, est de plus de 14,000 balles de coton, 7,000 tonnes de graine de coton, d'une énorme quantité de pommes de terre, d'ognons, de produits de jardins, de plus de 10,000,000 de livres de sucre, et le chiffre, en grossit tous les ans: de 12,000 barils de mélasse, de 20,000 barils de riz, autres chiffres qui seront bientôt doublés.

Avec les améliorations réclamées, la valeur des habitations augmenterait de cent pour cent, et le trafic des marchandises baisserait énormément, dans les magasins situés le long du Tèche, sur une distance de 45 milles.

On peut y estimer la propriété terrienne à plus de $3,000,000.

Les approvisionnements arrivant dans le pays, du dehors, se vendraient à bien plus bas prix; ils y doubleraient.

Oui, certes, le haut Tèche mérite que le gouvernement y dépense au moins un demi million, pour y assurer la navigation, on peut y faire, dès demain, 200,000 tonnes de sucre, et dans 10 ans, cinq fois plus encore.

On vante beaucoup certaines parties de la Louisiane où la canne pousse où le sucre granule admirablement; il n'y en a pas une seule qui surpasse, sous ce rapport, les Attakapas.

—Les travaux augmentent rapidement au département du trésor, division des primes pour le sucre. Depuis le 1er du mois, 275 réclamations ont été reçues; 220 ont été approuvées et renvoyées à la subdivision où s'opèrent les paiements. 28 chèques ont été signés et expédiés. Ils s'élèvent à $97,360 17.

**L'affaire de tous.**—Ce qui est l'affaire de tout le monde, n'est l'affaire de personne dit un vieil adage; mais c'est l'affaire de toute femme délicate de rechercher la santé alors que le moyen de l'obtenir lui est facile. Il n'est pas d'excuse raisonnable de demeurer malade lorsque vous savez que le Creole Female Tonic vous guérira.

**Compagnie d'Assurances du Sud.**—Nous voici à l'époque où les Compagnies d'Assurances, se conformant à leurs chartes, mettent sous les yeux du public un tableau de chiffres exposant leurs situations de la façon la plus explicite, car les chiffres en disent bien plus que les mots. Le tableau sur lequel c'est notre plaisir d'appeler l'attention de nos lecteurs, est celui d'une de nos institutions les mieux administrées, la compagnie d'assurances du Sud, dont l'actif est des mieux faits pour raffermir la confiance de ses actionnaires et de ses assurés. Au cours du dernier exercice, ses primes se sont élevées à $676,439 02; et ses débours comprenant les pertes payées et les frais généraux, à $502,965 60, ce qui lui laisse un surplus de $196,256 10 à verser dans ses coffres.

Le langage des chiffres est péremptoire, concluant; et rien de ce que nous écrivons ici ne saurait mieux faire l'éloge de la Compagnie du Sud que l'exposé qu'aile livre à la publicité.

Toutes nos félicitations à M. Ernest Miltenberger, le président; et à M. Scott McGehee, le secrétaire. Les opérations de leur Compagnie sont été heureuses; et nous imaginons que ce n'est pas sans un sentiment de satisfaction qu'ils paieront à leurs actionnaires le dividende semi-annuel qu'ils viennent de déclarer.

**Association de Banque coopérative de la N. O.**—Lundi dernier, cette banque procédait au renouvellement de son Conseil d'administration; elle en nommait membres, MM. P. M. Schneidau, A. F. Himel, Théo. Brumer, Jules Barrazin, Louis Darring, George Jurgens, W. A. Gordon, J. E. Richard. Subséquemment, ces messieurs se réunissaient et réélisaient M. Schneidau, président et M. Jurgens, vice-président: choix judicieux dont il faut féliciter électeurs et élus.

La banque est aujourd'hui centralisant et tude; elle occupe un local d'un accès facile pour tous ceux qui y déposent; et nous ne doutons pas qu'elle n'ait déjà eu à se féliciter de s'être transportée là où la sollicitaient ses intérêts. Ses affaires de jour en jour prennent de l'extension et les espérances de ses fondateurs se réalisent pleinement.

**Banque Nationale d'Etat.**—L'élection annuelle des directeurs de cette banque vient d'avoir lieu, et c'est sur les Messieurs dont les noms suivent que les suffrages des actionnaires se sont portés: MM. Léon Queyrouze, L. C. Keever, J. H. Menge, Paul Gelpi, John M. Parker, Pierre Lanaux, John H. O'Connor.

A la première réunion de ceux ci, M. Pierre Lanaux a été réélu Président, et M. L. C. Keever, Vice-Président.

Ces deux réélections sont d'autant plus flattenses pour ceux qui en ont été l'objet, qu'elles ont été spontanées, unanimes. La Banque est dans une situation prospère, et c'était de toute justice que le nouvelle Direction maintînt dans leurs fonctions MM. Lanaux et Keever, deux mandataires au zèle, à la popularité desquelles la Banque est redevable de sa prospérité.

Le caissier reste le même, M. Chas. L. C. Dupuy, un autre des fidèles serviteurs de l'institution auquel est bien due l'inamovibilité.

Les qualités que possède la Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang, la rendent inappréciable pour toutes les maladies de la peau.

**Depuis 1829** le Sirop Pectoral Balsamique de Ducouret est considéré comme un remède infaillible pour tous les maux de gorge et des poumons.

Les rhumes, les toux, les enrouements lui rendent facilement; et le malade qui souffre éprouve un soulagement sans égal, n'en aprroterait, pour ainsi dire, dès qu'il en a pris, si prompt et si agréables sont ses effets. $1.00 la bouteille dans toutes les pharmacies.

## La branche sous-orbitaire.

Le langage technique a certainement du bon; mais s'il éclaire tout de suite les savants pour lesquels on l'emploie, on n'a pas idée de l'incertitude qu'il jette, la plupart du temps, sur l'esprit des gens les plus intéressés dans l'affaire, qu'ils se voyent bien, aujourd'hui, à la bouche béante d'une jeune fille, en s'entendant reprocher d'avoir porté, à une marchande de vins, un coup d'entonnoir qui a atteint gravement la "branche sous-orbitaire" de la brave dame.

Il est vrai que la pauvre enfant était dans une émotion impossible à décrire, à telles enseignes, qu'après avoir dit la moitié de son nom, elle a été prise d'un commencement d'attaque de nerfs, mais elle a fini par prendre le dessus, et la branche sous-orbitaire n'a pas paru produire plus d'impression sur elle qu'avant sa crise.

Dès le début de ce tumulte, un homme s'était présenté à la barre. De sorte qu'à ces paroles de M. le président: Remettez vous, mademoiselle, et donnez vos noms! c'est l'homme qui fait connaître le nom et le prénom de la prévenue.

M. LE PRÉSIDENT.—Qui êtes-vous?

L'HOMME.—Je suis le père.

M. LE PRÉSIDENT.—Eh bien, allez vous asseoir. (*A la prévenue*) Votre âge?

LE PÈRE (*toujours à la barre*).—Dix-neuf ans et demi.

M. LE PRÉSIDENT.—Mais allez donc vous asseoir: ce n'est pas vous que j'interroge.

Et le brave homme va s'asseoir.

M. LE PRÉSIDENT, *à la jeune fille.*—Vous reconnaissez avoir porté le coup d'entonnoir?

LE PÈRE.—On la traite de voleuse et que sa famille aussi sont des voleurs.

M. LE PRÉSIDENT.—Voulez-vous vous taire! (*A la prévenue*) Réponds!

LA JEUNE FILLE (*pleurant*).—J'ai attrapé ce qui m'est tombé sous la main et j'ai lancé au hasard, sans regarder où.

M. LE PRÉSIDENT.—Oui, et vous avez atteint la plaignante à la branche sous-orbitaire.

LA JEUNE FILLE.—Heu.... je.... ah!....

M. LE PRÉSIDENT.—Il n'a jamais été question de branche.

M. LE PRÉSIDENT.—Je vais vous faire sortir.

LE PÈRE.—D'autant que c'est un mot d'amitié; on dit: Ma vieille branche; mais c'était pas le moment, puisqu'on se disputait.

LA MARCHANDE DE VINS (*à la barre*).—C'est venu d'une chopine qu'une dame a offerte à mademoiselle et à une autre, et que cette dame a dit qu'elle avait donné les dix sous en commandant la chopine, et ça n'était pas vrai.

LA JEUNE FILLE (*tout à fait remise*).—Si, madame! et que vous m'avez traitée de voleuse.

LA MARCHANDE DE VINS.—Parce que vous avez commencé à dire que nous étions des voleurs et que vous m'avez lancé un entonnoir dans ma branche sous orbitaire.

LE PÈRE.—Il n'y a jamais eu de branche.

M. LE PRÉSIDENT.—Gardes, faites sortir cet homme.

Des gardes s'approchent.

LE PÈRE.—Je sors, mais la branche, non, c'est des mots d'huissiers. (*Sortant.*) N'y en avait pas.

La dame qui a régalé d'une chopine, jette, enfin, la lumière sur ce fait obscur; en commandant la chopine, elle a tout de suite donné ses dix sous; elle soutient que la marchande de vins a emporché la pièce; la chopine bue, le cabaretier a réclamé les dix sous—de là toute l'affaire.

M. LE PRÉSIDENT.—Oui, enfin, il y a eu probablement oubli, confusion, distraction; on s'est traité réciproquement de voleurs. (*A la jeune fille.*) Vous êtes nerveuse, vous avez eu la main leste, mais enfin il y a eu blessure grave.

LA MARCHANDE DE VINS.—Voilà le certificat de médecin: la branche sous-orbitaire a été....

LE PÈRE, qui est rentré (*du fond de l'auditoire*).—La branche, c'est faux!

On le met de nouveau à la porte, et le Tribunal condamne la jeune fille à 16 fr. d'amende, mais celui qui lui demanderait ce que c'est que la branche sous-orbitaire qu'elle a endommagée, l'embarrasserait probablement beaucoup.

LE BACILLE PRODUISANT ET FAVORISANT LA GRIPPE.—Une dépêche de Berlin, 4 janvier, annonce le bruit que le médecin-major Eichard Pfeiffer, gendre de professeur Koeb, aurait découvert le bacille producteur et favorisant l'influenza. Il ferait, prochainement, une communication sur la nature de ce bacille, dans la *Revue médicale*.

**L'enfant terrible.**—Les souffrances de l'enfant sont prévenues et la santé et le repos de la mère sont assurés en faisant usage de sirop de dentition Delabarre lorsque l'enfant fait les dents. Quelques gouttes frottées sur les gencives amènent invariablement du soulagement, 60 cents pour 200 doses.

LA NOUVELLE ARTILLERIE ALLEMANDE.—Voici comment les Allemands l'apprécient:

"La nouvelle artillerie dont l'armée allemande va être dotée aura les effets les plus terribles en guerre. Pendant la campagne franco-allemande, on considérait comme prodigieusement son effet normal la bombe dont les éclats se répandaient dans un rayon de 40 à 50 mètres et M à 10 hommes étaient mis hors de combat. La nouvelle arme a un pouvoir destructeur considérable et qui dépasse de beaucoup les résultats dont on se contentait autrefois. Les expériences faites dans les plaines d'Interbrogk, et auxquelles assistait l'empereur, ont profondément impressionné les experts.

"Le premier coup tiré sur une cible placée à 50 mètres d'un bois, manque la cible, mais se fraya une voie, en labourant le terrain dans le bois, sur une longueur de 1,500 pieds. Bientôt après, on vit une aire considérable du bois, en flammes. La bombe était chargée de poudre dont la composition est le secret du gouvernement allemand. Les morceaux d'une bombe qui éclate au moyen de cette nouvelle poudre se répandent sur un rayon de 900 pieds. Une bombe lancée sur une énorme cible, construite par ordre de l'empereur, l'a couverte de milliers de trous.

"Une batterie de cette nouvelle artillerie détruirait, assure t on, une division entière, une fois le terrain repéré."

DUCARPE.—Décédée hier matin à 2 heures 45, à l'âge de 76 ans, Veuve G. DUCARPE, née Aimée Dutil, native de Bordeaux, France. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, le 21, à 11 heures A. M. Le convoi partira de la maison mortuaire 350 1/2 rue St-Claude.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite à l'église St Augustin, vendredi 22 janvier 1892, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de MARIE ANTOINETTE LAGLAIZE, épouse bien aimée de FÉLIX FAGERET. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.

MESSE FUNÉBRE.

Une messe funèbre sera dite pour le repos de l'âme de RÉMY MAUMUS, à l'église Sainte Anne, vendredi, le 22 janvier 1892, à 7 heures du matin. Ses parents amis et connaissances sont priés d'y assister.

De la part de sa sœur et de son oncle Auguste Maumus. 20 janv—2 f


TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose, mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
199 rue Royale, coin Toulouse.

6 inl—


### Avis.

MME VVE JEAN CAZALÈS continuant les affaires de Boulanger, prie ses clients que son défunt mari servait, de bien vouloir envoyer leur adresse en originale 84 Philippe et Dauphine afin qu'elle puisse continuer à les faire servir comme par le passé.

VVE JEAN CAZALÈS,
Coin 84 Philippe et Dauphine.

21 jan—4f


Pharmacie St-Cyr Fourcade
CANAL ET BEAUPARTS.
J. F. BELOU, Succ.
Dépôt de toutes Spécialités Françaises et Américaines. A vendre à prix réduits. Maison d'achat, Paris, 44, rue des Lombards. Téléphone 730.

| | |
|---|---|
| Eau de Minon de L'Exilos | $2 00 |
| Crème " " par boîte | 1 50 |
| Poudre " " | 1 50 |

Lf sept—1 an Dim Mar Jeu

$500 de Récompense!

Nous donnons la susdite somme pour tout cas de maladie de foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation que nous ne pourrons guérir avec les pilules végétales du Dr West pour le foie, lorsque les prescriptions ci-inclises ne sont suivies. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles ont une couche de sucre. Les grandes boîtes contenant 30 pilules, 25 cents. Mêmes vous des nouvelles. Les véritables se vendent chez THUMA, No 11 rue du Camp, Nouvelle Orléans, Lna. 1er oct—1an Vend


### Avis.

Les actionnaires de la "Louisiana Tanning Company" sont convoqués à une assemblée générale qui se tiendra au No 120 South Peters de 1 à 4 h. P. M., mardi, 2 février, 1892, à l'effet de se prononcer sur la proposition de dissoudre la dite compagnie de 1er et ses affaires et d'élire trois commissaires conformément à l'article VIII de sa charte. 1er jan—30f

### AVIS.

La mort de M. ADRIEN F. BÉRET ne causera aucun changement dans les affaires de la pharmacie, au coin des rues Champs-Elysées et Sous Ecluse, qui seront continuées comme par le passé. La soussignée remercie le public de ses patronages dont il honorait son mari et en sollicite respectueusement la continuation.

VEUVE ADRIEN F. BÉRET.

17 jan—7f

### Avis

A ceux qui payent licences et aux contribuables.

Mes occupations ne me permettant pas d'être cette année, au bureau du Trésorier de la ville, j'ai le plaisir d'annoncer à mes amis et au public en général que je me tiens à leur disposition pour recevoir leurs affidavits de licences et encaisser mes seuls pétitionnés les plus consciencieux et affaires qu'ils voudront bien me confier. J'ai des bureaux d'assessements qui peuvent remplir à mon bureau.

F. D. CHARBINNET Notaire, 122 rue Gravier, coin Camp, de 9 heures matin à 5 heures soir. 7 janv—1m jeu dim mar


LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS;
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
22 RUE TCHOUPITOULAS.

Mlle G. de L'ISLE,
57 1/2 rue Hospitalle, entre Royale et Chartres.
Professeur de Français et d'Anglais.
Leçons données à domicile ou à l'adresse ci-dessus à des prix modérés. 8 janv—1 m

Changement de local.

La New Orleans Co-operative Banking Association, 43 et 44 rue de Chartres, a changé de local LUNDI, 11 janvier dernier; elle s'est établie dans la bâtisse anciennement occupée par la Banque Nationale Whitney et plus tard par la Southern National Bank,

137 rue Gravier.

9 jan—2 sem

Au Public.

En vertu des dispositions de l'Acte 77 de la session législative de 1890, toute personne faisant le commerce des spiritueux ou des liqueurs enivrantes, au détail, sans s'être préalablement munie d'une licence, sera, sa culpabilité établie, passible d'une amende pas moindre de cent dollars ni n'excédant pas cinq cents dollars; et, à défaut de paiement de l'amende, elle sera emprisonnée pas moins de trente jours ni plus de quatre mois.

Avis est ici donné que le 1er février 1892, des affidavits seront faits contre les personnes qui ne se seront pas pourvues de la licence de 1892.

J. M. HARDY,
Trésorier.

20jan—3f


## ASSURANCES.

Conformément aux exigences de la Charte, la

### Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1891:

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $189 380 36 | |
| Primes de rivières | 2,194 44— | $191,474 80 |
| Primes acquises réservées de 1890 | | 53,326 59 |
| Total des primes | | $244,801 39 |
| A déduire: | | |
| Intérêts, loyers et escrowages | | $19,718 54 |
| Revenu | | $264,519 93 |
| A déduire— | | |
| Pertes de 1890, payées au 1891 | $ 4,072 48 | |
| Pertes de 1891 | 90,267 46 | |
| Pertes payées | $ 94,340 94 | |
| Pertes ajustées et non ajustées | 13,877 10 | |
| Pertes totales | $108,218 04 | |
| Primes remises, commissions, salaires, taxes, dépenses générales, Board of Underwriters, frais judiciaires, réassurances, Corps de Sauvetage Babcock | 96,738 73— | $204,874 77 |
| Bénéfice net | | $59,645 16 |
| A déduire— | | |
| Réassurances réservées pour 1891 | | 61 024 96 |
| Déficit | | $ 1,479 80 |

La Compagnie a l'actif suivant au pris du marché:

| | |
|---|---|
| Argent dans les banques | $31,849 57 |
| Primes en cours de collection | 17,667 82 |
| Primes entre les mains d'agents et en cours de transmission | 10,223 16 |
| 1 bon du Washington Artillery | 400 00 |
| 13 bons (Waterman extended) | 13,650 00 |
| 3 bons-certificats consolidés | 3 015 00 |
| 9 bons certificats ordinaires | 9,000 00 |
| 16 bons de chemins de fer (extended) | 16,960 00 |
| 55 bons consolidés (Crossman extended) | 58,300 00 |
| 674 bonds primes de $20 chacun | 21,396 40 |
| 1 bon St. Bernard Steam Fire Company | 50 00 |
| 572 consolidés 4, pour cent de l'Etat de la Louisiane | 37 400 00 |
| 200 actions de l'Association du Cimetière de la Métairie | 18,000 00 |
| 200 actions de la New Orleans Gaslight Company | 19,400 00 |
| 1 action du New Orleans Cotton Exchange | 200 00 |
| Billets hypothécaires, garantis par premiers hypothèques sur propriétés foncières de la ville | 23,852 15 |
| Prêts sur demande, garantis par titres réels | 2,475 00 |
| Billet à recevoir du régiment de primes | 3,449 89 |
| Propriété foncière à la Nile-Orléans Francaise, Etat de la Floride | 45,001 00 |
| Meubles de bureau, installations et coffre-forts | 1,000 00 |
| Warrants d'Etat | 37 77 |
| Dépôt à la N. O. Gas Light Company | 5 00 |
| Débiteurs divers | 2,667 86 |
| Prêts sur billets garantis par sûretés | 8,000 00 |
| | $343 923 42 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Fonds capital | | $200,000 00 |
| Primes non acquises | | 61,024 96 |
| Dû pour réassurances | | 504 65 |
| Pertes ajustées et non ajustées | | 13 877 10 |
| Réclamations repoussées et en Cour | | 2 907 45 |
| Dividende déclaré en janvier 1892 | $7,950 00 | |
| Moins montant payé | 6,850 94 | |
| Dividendes non réclamés | | 1 099 06 |
| | | $345,413 22 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
NOA A. SINGER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment par devant moi, ce 20e jour de janvier 1892.

JAMES FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour examiner l'actif de la dite compagnie, offrons leur valeur actuelle sur le marché, déduction faite de toutes les sommes douteuses, l'évaluation du dit actif telle que spécifiée ci-dessus, est vraie et correcte.

H. LAROUSSINI,
JULES ARBRIEU,
GUSTAVE PITOT,
E. J. BOBET, Vice-Président.

DIRECTEURS.

Edw. J. Bobet, Jules Arbrieu, H. Gally, J. Hincks, Hypolite Larousseini, Henry Denis.

H. Larousseini, Jos. Bayle, Gust. Pitot, J. P. N. Baquié, Chas. R. Schmidt, Jules Tuyes.

21 janv—1m


The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans.)
Neuvième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1891:

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques d'incendie | $518 576 30 | |
| Sur risques de rivières | 18 395 97 | |
| Sur risques de mer | 8 243 65 | |
| | | $545,207 92 |
| A ajouter: | | |
| Primes non acquises de 1890 | | 133,231 10 |
| Total des primes | | $678,439 02 |
| A ajouter: | | |
| Intérêt et profits et pertes | | 22,762 68 |
| Revenu total | | $699,321 70 |
| A déduire: Pertes payées— | | |
| Sur risques d'incendie | $427,690 36 | |
| Sur risques de rivières | 5 614 92 | |
| Sur risques maritimes | 69,657 24 | |
| Total pertes payées | $239,982 52 | |
| Primes remboursées et cancellations | 67,027 97 | |
| Commissions | 81,535 60 | |
| Réassurances | 47,130 72 | |
| Taxes et licences (y compris toutes les taxes arriérées) | 17,924 41 | |
| Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Babcock, loyer, impressions, fournitures, timbres, etc | 49,344 27 | |
| Total des débours | | $502,965 60 |
| Surplus | | $196,256 10 |

Déduisez—
Réservé pour risques non expirés $138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées 44,859 55
Profits et pertes 12,830 96
$196,256 10

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main, à savoir:

| | | |
|---|---|---|
| En banques | $101,444 38 | |
| Au bureau | 9,015 10— | $106,059 48 |
| $100,000 bons consolidés de la Nile-Orléans, émission Orange | | 106,500 00 |
| $130,000 bons à prime de la ville de la Nile-Orléans, y compris les numéros tirés | | 192,000 00 |
| $95,000 coupons bons des Etats-Unis, à peu près | | 29,250 00 |
| $30,000 bons de la Louisiane à peu près | | 25,800 00 |
| Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux) | | 18,865 00 |
| Une action du capital